

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1560

présenté par
M. Courbon, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey,
Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	130 000 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	130 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	130 000 000	130 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés a pour objet de compenser totalement le coût des mesures annoncées par l'ancien ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas GUERINI en 2023. En effet, seules 50 % des mesures salariales ont été compensées en 2024 et de nouveau 50 % pour 2025.

La compensation, que partielle desdites mesures, annoncées par le précédent Gouvernement est un très mauvais signal pour les universités, les plaçant un peu plus en difficulté financièrement.

Depuis le passage aux Responsabilités et Compétences élargies (RCE), c'est la première fois que des mesures salariales applicables à l'ensemble de la fonction publique ne seront que partiellement consolidées en loi de finances sur le programme 150.

Cela traduit, une obligation de financement supplémentaire, pour les universités, a minima, de 130 millions d'euros par an, soit par prélèvements sur leurs fonds de roulement, soit par réductions de leurs campagnes d'emplois.

Ces 130 millions d'euros représentent en équivalence l'absence de 1500 emplois de maitres de conférences. Cette situation a déjà des conséquences sur leurs missions de formation, de recherche et d'innovation ainsi que sur leur capacité à investir et à mettre en œuvre les projets de décarbonation souhaités par le Président de la République. En effet, une trentaine d'universités pourraient être en déficit à la fin de l'année 2024, plus d'une soixantaine en 2025.

Afin d'être recevable, cet amendement est ainsi gagé :

- il renforce de 130 millions, en AE et en CP, le programme « Formations supérieures et recherche universitaire », à l'action 15 – Pilotage et support du programme 150.

- il prélève 25 millions, en AE et CP, à l'action n° 1 « Développement de la technologie spatiale au service de la science » ;

- 25 millions, en AE et CP, à l'action n° 2 « Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre » ;

- 80 millions, en AE et CP, à l'action 04 – « Maîtrise de l'accès à l'espace » du programme 193 « Recherche spatiale » du programme 193.

Cet amendement est issu d'échanges avec France Universités.

Cet amendement a été adopté par la commission des affaires culturelles et de l'éducation pour avis.